DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

Nº 57/2007

du 8 juin 2007

modifiant l'annexe XX (Environnement) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XX de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 36/2007 du 27 avril 2007 ([1]).

(2) Le règlement (CE) nº 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du règlement (CE) nº 761/2001 du Parlement européen et du Conseil afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001:2004, et abrogeant la décision 97/265/CE ([2]) doit être intégré dans l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

L'annexe XX de l'accord est modifiée comme suit:

1) Le tiret suivant est ajouté au point 1ea [règlement (CE) nº 761/2001 du Parlement européen et du Conseil]:

«— **32006 R 0196**: règlement (CE) nº 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 (JO L 32 du 4.2.2006, p. 4).»

2) Le point suivant est inséré après le point 1eab (décision 2006/193/CE de la Commission):

«1eac. **32006 R 0196**: règlement (CE) nº 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du règlement (CE) nº 761/2001 du Parlement européen et du Conseil afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001:2004, et abrogeant la décision 97/265/CE (JO L 32 du 4.2.2006, p. 4).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) nº 196/2006 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 9 juin 2007, pour autant que toutes les notifications prévues par l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 209 du 9.8.2007, p. 65.
([2]) JO L 32 du 4.2.2006, p. 4.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la section EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 8 juin 2007.

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

Alan SEATTER